



Causse Nature Solidaire.com

Site d'Information sur les Projets Industriels Eoliens
en Val de Serre & sur le Causse de Sévérac, Aveyron

fiche n°7



« L'AVEYRON, UNE ÉOLIENNE À CHAQUE PAS » ?

Le département de l'Aveyron, rural et dynamique au plan industriel (mécanique, aéronautique, agro-alimentaire), est également un département de référence pour le tourisme, le patrimoine et la culture (*Conques Grand Site de France, Musée Soulages, poésie, ...*).

Par l'exceptionnelle beauté et l'originalité de ses paysages au premier rang desquels figure le *Parc National Causses et Cévennes* classé au *patrimoine mondial de l'Unesco*, mais aussi par ses traditions et par les qualités de ses habitants, l'Aveyron concourt à la promotion du projet **France 1ère destination touristique mondiale**, participant à ce titre au rayonnement international de notre pays.



Ce territoire d'équilibre est exemplaire par sa contribution à la transition énergétique sous ses différentes formes incluant l'éolien pour lequel il a déjà payé un lourd tribut aux objectifs fixés par les pouvoirs publics : 94 éoliennes ont été implantées dont 74 dans le massif du *Lévezou*. Ses habitants regrettent de les avoir acceptées et en témoignent : la vie a fuit, assortie d'une catastrophe sanitaire, la manne promise est partie chez les promoteurs-exploitants-financiers, et le tissu social est détruit.

▶ En dépit de ce témoignage non entendu par les pouvoirs publics, l'Aveyron est menacé par une prolifération de nouveaux projets éoliens qui met en péril les grands équilibres sociaux construits par ses habitants accueillants, entreprenants et tenaces.

Les pays pionniers dans l'éolien, Allemagne, Danemark, Espagne ... sont désormais saturés. Il en va de même des régions les plus ventées de France (Picardie, Seine Maritime, Bretagne, Aude). Aussi, face à une opposition croissante d'habitants mieux informés et conscients de leurs droits à défendre leur qualité de vie, les promoteurs, encouragés financièrement par la législation actuelle, en sont venus à prospecter les gisements éoliens peu ventés, au mépris des engagements implicites que comportaient les études antérieures à la Loi Brottes (voir Fiche 8).



Il apparaît aberrant que de tels projets puissent se réaliser dans un tel territoire d'exception :

- dont la qualité et la diversité naturelles, agricoles, paysagères, architecturales et patrimoniales très fragiles sont remarquables, faisant de celui-ci l'une des régions les plus attractives d'Europe.
- qui a d'ores et déjà atteint son « quota » de 200 éoliennes, chiffre intégrant les projets en cours de réalisation.

Alors qu'il y a tant à faire dans les économies d'énergie, l'isolation thermique et l'équipement solaire des bâtiments et de l'habitat, ou encore la rénovation et le développement de l'hydroélectrique, implanter de nouvelles éoliennes serait un non-sens dévastateur pour notre avenir de territoire d'exception.



Pour autant, de nouveaux projets s'annoncent :

- Causse de Séverac et Val de Serre,
- Haute Vallée de l'Aveyron,
- Rodez menacée d'encerclement entre les projets de Comps, La Grand Ville, Flavin II et la Forêt des Palanges pour lequel un avis de l'Autorité Environnementale a été délivré, ouvrant ainsi la voie à une enquête publique.



INSTALLER EN AVEYRON UNE ÉOLIENNE A CHAQUE PAS N'EST PAS UNE BONNE IDÉE, D'AUTANT PLUS QUE :

1. il y a mieux à faire que le « tout éolien » (voir fiche 1)
2. l'éolien produit une électricité intermittente, peu productive, et chère (voir fiche 2)
3. l'éolien rapporte finalement peu (voir fiche 3).
4. l'éolien produit des nuisances pour la santé effarantes (voir fiche 4)
5. l'éolien crée une fracture sociale, inévitablement (voir fiche 6)
6. l'Aveyron, une éolienne à chaque pas ? Non merci (voir fiche 7)
7. le schéma éolien régional est basé sur une procédure d'exception inique :
« l'autorisation unique », qui évite toute concertation réelle avec les populations à (voir fiche 8)
8. nos élus départementaux se taisent : pourquoi ? (voir fiche 9)
9. attention à ce que vous font signer les promoteurs,
vous en prenez pour 50 ans ! (voir fiche 10)
10. en zone caussenarde, l'éolien industriel représente une menace interdite
sur les ressources en eau potables (voir fiche 11)

